

prix, du blé et des oléagineux en particulier, sont fonction de l'offre et de la demande à l'échelle mondiale. Toutefois, les producteurs canadiens sont en mesure de fournir un blé de haute qualité qui jouit jusqu'à un certain point de la préférence des acheteurs par rapport à la production de certains concurrents.

Le commerce des céréales comprend l'assemblage, le stockage, le transport et la commercialisation des produits. Les organismes publics et commerciaux en cause sont décrits de façon plus détaillée à la section 11.7.

Il y a environ 160,000 producteurs de céréales dans l'Ouest du Canada (titulaires de permis de la Commission canadienne du blé, 1976), et les récoltes sont vendues sur les marchés mondiaux. Pour la bonne marche du commerce, il est essentiel de disposer d'un système d'information de haute qualité sur la production annuelle, les stocks en main et le mouvement et l'emplacement des stocks. Par exemple, il est courant de s'engager à livrer des stocks avant la récolte. Statistique Canada, en collaboration avec la Commission canadienne des grains, les commerçants en grains, les ministères provinciaux de l'Agriculture et les cultivateurs canadiens, joue un rôle de premier plan à cet égard.

Un profil statistique de l'industrie canadienne des grains est présenté à la section 11.4.2, où figurent des statistiques sommaires sur la récolte de blé pour 1975 par rapport à 1974 et 1973. De plus amples renseignements sont fournis aux tableaux 11.4 - 11.7 et 11.31 - 11.34.

Abattage du bétail

11.6.2

Le nombre de gros bovins abattus dans les abattoirs inspectés par le gouvernement fédéral s'est élevé à 3,337,687 en 1975, soit une augmentation de 12.2% par rapport à 1974 (2,975,833). Toutes les provinces ont affiché des augmentations, sauf la Saskatchewan.

Le nombre de veaux abattus dans les établissements soumis à l'inspection fédérale s'est établi à 682,094 en 1975, soit un accroissement de 73.6% par rapport à 1974 (392,811). Toutes les provinces ont enregistré des augmentations, sauf la Colombie-Britannique qui a connu une légère diminution.

Des statistiques sur les porcs, les moutons et les agneaux abattus en 1975, et des comparaisons avec les années 1974 et 1973 figurent à la section 11.4.3.

Aide et réglementation par l'État

11.7

Rôle de l'État dans l'industrie des grains

11.7.1

L'intérêt et l'intervention de l'État dans l'industrie des grains datent d'avant la Confédération et se reflètent dans une série de politiques concernant l'utilisation des terres et la colonisation, les transports, les élévateurs à grains, l'entreposage, la manutention et l'expédition, les méthodes et moyens de commercialisation, la sécurité du revenu ainsi que les multiples ramifications de la concurrence internationale et la recherche d'une collaboration internationale en ce qui touche la vente des grains. Les organes actuellement chargés de concrétiser le rôle de l'État sont le ministère de l'Agriculture, le ministère de l'Industrie et du Commerce et deux organismes semi-autonomes comptables au Parlement par l'intermédiaire de ministres de la Couronne: la Commission canadienne des grains et la Commission canadienne du blé.

Trois autres organismes participent également à part entière au fonctionnement de l'industrie canadienne des grains: l'Institut international du Canada pour le grain, le Conseil des grains du Canada et le Groupe spécial de consultation sur les grains (Comité des grains). L'Institut international du Canada pour le grain contribue au maintien et à l'expansion des marchés pour les grains et oléagineux canadiens et leurs sous-produits, tant au Canada qu'à l'étranger. Le Conseil des grains du Canada sert de cadre à la coordination, à la consultation et à la réalisation d'un consensus concernant les propositions soumises par l'industrie à l'État. Le Groupe spécial de consultation sur les grains (Comité des grains) s'occupe de la